

# DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION DE LA PRESSE FRANCOPHONE

20, avenue du Temple, 1012 Lausanne

Paraît douze fois par an

N° 447

Prix de l'abonnement: 40 francs (26 euros). Compte de chèques postaux: Lausanne 10-3056-2.

Déc. 2003

Les linguistes appellent «marqueurs de discours» les tics langagiers qui abondent dans les propos d'un nombre grandissant de locuteurs. Il n'est presque plus de phrase qui ne soit «agrémentée» de «écoutez; je crois que; c'est vrai que; à la limite; au niveau de; honnêtement; quelque part», etc. Manie d'autant plus agaçante qu'elle est le fait, souvent, de professionnels de la communication.

## Râtelier, ratisser

Evoquant la candidature d'un Suisse à la présidence d'une fédération sportive internationale, un journal titrait: «Le Suisse râtisse des voix tous azimuts.»

L'emploi de l'accent circonflexe sur le *a* est souvent source de confusion entre les deux verbes.

*Râtelier*: rassembler, ramasser au moyen d'un râteau. Désigne une opération plus grossière que ratisser et exige l'accent circonflexe, de même que râtelier, râtelée, râtelage, râtelures.

*Ratisser*: ne vient pas de râteau mais de *rature* et ne prend pas de circonflexe, ainsi que ratisage et ratisure. Ce verbe a un sens plus large et plus précis que râtelier. Il signifie: *a*) nettoyer, égaliser à l'aide d'un râteau (suppose une intervention plus soignée que râtelier); *b*) explorer minutieusement, passer au peigne fin une zone au cours d'une opération militaire ou de police; *c*) ratisser large: réunir le plus d'éléments ou d'adhérents possible, chercher dans toutes les directions; *d*) soutirer le plus d'argent possible à quelqu'un. Se faire ratisser au poker.

(Défense du français, n° 447, décembre 2003)

## Souffrir

D'un courrier des lecteurs: «La laïcité est un principe qui ne souffre d'aucune discussion.»

C'est surtout la langue française qui souffre d'une telle erreur.

Le verbe *souffrir* est intransitif quand il exprime l'origine, la cause: souffrir de rhumatismes, du froid, d'une séparation, de la solitude.

Il est transitif lorsqu'il signifie supporter, admettre, tolérer, éprouver: souffrir le martyre, ne pas souffrir quelqu'un; affaire qui ne peut souffrir aucun retard; ordre qui ne souffre aucune discussion.

(Défense du français, n° 447, décembre 2003)

## «Tendance», «trendy»

Le substantif *tendance* signifiant (entre autres acceptions) orientation, courant, mouvance intellectuelle ou artistique aurait... tendance à se transformer en attribut. Une gamme de coloris très «tendance», c'est-à-dire au goût du jour, à la mode, dans la note.

Comme le note malicieusement un confrère, «des mots deviennent incontournables si l'on veut être «trendy»».

(Défense du français, n° 447, décembre 2003)

## Tester

*Tester* a deux acceptions: 1. (intr.) léguer ses biens par testament, faire son testament; 2. (tr.) soumettre à un test. Tester un candidat.

Mais il est des verbes qui, naguère réservés à des usages précis, deviennent, (selon l'expression de P. Daninos) des «bonnes à tout faire». Tel est le cas de *tester*, qui remplace abusivement: contrôler, essayer, éprouver, expérimenter, vérifier, détecter, explorer, goûter, évaluer, sonder, jauger, examiner, soumettre à des essais, mettre au point, mettre à l'épreuve, etc.

Pourquoi donc encombrer les dictionnaires de tous ces verbes, alors qu'un seul suffit?

(Défense du français, n° 447, décembre 2003)

## «Voie de service»

Cette expression ne doit s'employer en français que pour parler d'une locomotive sortant d'un dépôt ou y entrant.

C'est abusivement que, sous l'influence de l'allemand *auf dem Dienstweg*, on l'utilise pour «par la voie hiérarchique, par la voie administrative».

Ce germanisme est donc à mettre sur la... voie de garage.

(Défense du français, n° 447, décembre 2003)

## Vis-à-vis

Phrase relevée dans la presse magazine: «Vous êtes particulièrement avenant vis-à-vis de votre entourage.»

*Vis-à-vis* (étymologiquement «visage à visage») sert à former la locution prépositive *vis-à-vis de*: juste en face, à l'opposé. Ne doit s'employer qu'en parlant de personnes ou d'objets nous faisant face.

Bien que cette expression soit tolérée par l'Académie et certains lexicographes dans le sens de «à l'égard de, envers», elle ne doit s'appliquer qu'à des personnes: «Il avait, vis-à-vis de son maître, autant de privautés que de tendresse» (Fromentin).

(Défense du français, n° 447, décembre 2003)